

## **REGISTRE « PERSONNES VULNERABLES »**

### OBJET

Tenue du registre des personnes fragiles ou vulnérables à contacter en cas de déclenchement d'alerte préfectorale en prévention de risques majeurs, intempéries, pandémies ou de délestage électrique.

### PUBLIC CONCERNE

Personnes résidant sur la commune de manière stable et permanente dans une des situations suivantes :

- être âgé de + de 65 ans
- être âgé de + de 60 ans et inapte au travail
- avoir la reconnaissance d'adulte handicapé

### PROCEDURE

- Inscription volontaire en remplissant la fiche de renseignement disponible sur demande au CCAS Pole social ou téléchargeable sur le site de la ville
- Dépôt de la fiche renseignée et signée auprès du CCAS Action sociale : identité, âge, adresse, coordonnées téléphoniques et personnes à prévenir en cas d'urgence
- Possibilité d'inscription par un tiers avec l'accord de la personne
- Enregistrement sur le registre confidentiel et nominatif par les agents du CCAS habilités
- En cas de déclenchement de plan d'alerte préfectoral, les agents CCAS contactent par tout moyen à disposition (téléphonique, courrier, visite à domicile) les personnes inscrites sur le registre pour transmettre les messages d'alerte, de recommandations sanitaires et de prévention,
- Appui possible par la Police Municipale en dernier recours en cas d'absence de réponse du bénéficiaire
- Transmission possible du registre aux services de sécurité sur demande de la Préfecture

### CONTACT

CCAS Action sociale : 04.75.04.49.00 / [ccas@mairie-sp3c.fr](mailto:ccas@mairie-sp3c.fr) / CCAS Pole social 33 av gal de Gaulle  
26130 St Paul-3-Châteaux  
[www.ville-saintpaultroischateaux.fr](http://www.ville-saintpaultroischateaux.fr)